



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13 POUR : 13 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille vingt-trois Le 04 avril à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Nadine CUSIN, 1 ^{ère} Adjointe <u>Date de convocation</u> : Le 27 mars 2023 <u>Secrétaire de séance</u> : Nadine CUSIN
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Virginie JACOTTET, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Delphine BACHELLERIE, Estelle SIMONIN, Cécile CASSOU-LENS <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Pascal GROSFORT, Martin PHILIPPS, Arnaud POLLET <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Gaël MENETRIER	

Délibération n° D23-05

Objet : TABLEAU DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Nadine CUSIN, 1^{ère} Adjointe, délibérant sur le **Compte Administratif de l'exercice 2022**, dressé par Monsieur Vincent TISSOT, Maire, qui a quitté la salle.

1° - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		887 773,41€	372 519,07€		372 519,07€	887 773,41€
Opérat.de l'exercice	769 460,35€	1 155 969,46€	733 327,98€	674 683,83€	1 502 788,33€	1 830 653,29€
Totaux	769 460,35€	2 043 742,87€	1 105 847,05€	674 683,83€	1 875 307,40€	2 718 426,70€
Résultats définitifs		1 274 282,52€	431 163,22€			843 119,30€

2° - **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme

La Présidente

Nadine CUSIN



Certifiée exécutoire le 05/04/2023
Transmise en Sous-Préfecture le 05/04/2023
Affichée le 05/04/2023